

# Gouvernement NVA / MR / Open VLD / CD&V



## Une politique énergétique déconnectée de la durabilité<sup>1</sup>

Le nouveau gouvernement fédéral s'engage à poursuivre « *un approvisionnement sûr, abordable et durable pour les entreprises et les ménages* ». Toute la question est de savoir si ce triple objectif pourra effectivement être réalisé, tant pour les entreprises que pour les ménages. Les mesures présentées laissent supposer que ce ne sera pas le cas.

### Les intentions du Gouvernements Michel ...

Pour maîtriser le coût de l'énergie, le gouvernement instaure une « norme énergétique » : elle veillera « à ce que les différentes composantes du coût de l'énergie [fourniture, réseau, soutien aux énergies renouvelables et financement des différents Fonds sociaux et autres Obligations de service public] ne soient pas plus élevées en Belgique que chez nos voisins ». L'objectif est donc que le coût de l'énergie ne soit pas plus élevé chez nous. Cette mesure s'inspire de la norme salariale, instaurée en 1996, qui vise à ce que nos coûts salariaux évoluent au même rythme que dans les pays voisins. Le gouvernement prévoit également que les tarifs sociaux et les Fonds sociaux en matière d'énergie seront « évalués et améliorés ».

En matière de nucléaire, le gouvernement annonce qu'il se prononcera avant la fin de l'année 2014 sur la durée de prolongation des deux plus anciens réacteurs nucléaires belges, Doel 1 et Doel 2, en assurant néanmoins qu'elle n'ira pas au-delà de 2025. Cette décision est principalement motivée par la mise à l'arrêt actuelle des centrales de Tihange 2 et Doel 3, suite à la découverte de microfissures dans la cuve des réacteurs. Le gouvernement prévoit également d'exami-

ner (dans le cadre du pacte énergétique qu'il entend conclure) toutes les options pour garantir la sécurité d'approvisionnement à court et moyen terme. Cette formulation ouvre implicitement la porte à la création d'une nouvelle centrale.

Nous n'observons donc aucun engagement du gouvernement à assurer à l'avenir un approvisionnement énergétique durable. En ce sens, il a décidé de ne pas plaider au niveau européen pour l'imposition d'objectifs ambitieux et contraignants en matière d'énergie renouvelables et d'économie d'énergie<sup>2</sup>.

En matière d'efficacité énergétique, le gouvernement envisage d'assouplir la réglementation en des offres conjointes en services énergétique « afin de permettre aux fournisseurs d'énergie d'intervenir comme tiers-investisseur ». Si nous comprenons bien la volonté du gouvernement, les fournisseurs pourront désormais agir comme tiers-investisseur en matière de services énergétiques, et ainsi par exemple proposer à leurs clients de financer un investissement économiseur d'énergie (nouvelle chaudière, isolation) et de se rembourser sur les économies réalisées.#

1 Cette note se base sur : ❶ L'Édition spéciale de Syndicaliste consacrée aux mesures de l'accord de gouvernement fédéral, n°811, 25 octobre 2014, p.21. ❷ L'avis de la CGEE et du RWADE sur le volet énergie de l'accord de gouvernement fédéral, 8 décembre 2014. ❸ Le Mémoire du MOC pour les élections du 25 mai 2014. Pour plus d'informations ou pour vous procurer ces documents : [www.moc.be](http://www.moc.be) ou [anais.trigalet@moc.be](mailto:anais.trigalet@moc.be).

2. Finalement, lors du sommet du 24 octobre dernier, l'Europe s'est fixé de nouveaux objectifs en matière climatique à l'horizon 2030 : diminuer d'au moins 40% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, porter à 27% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et atteindre 27% d'économie d'énergie. Le premier objectif est contraignant ; le second l'est mais à l'échelle de l'Union européenne et le troisième ne l'est pas.

## ... et leurs conséquences...

La norme énergétique conduit à accroître la concurrence entre les Etats : c'est à celui qui octroiera la plus grosse ristourne à ses consommateurs, et particulièrement ses entreprises grosses consommatrices. Cette mesure met donc les pays en concurrence pour accorder la plus forte ristourne.

Dans la pratique, l'action pouvant difficilement porter sur le coût de la fourniture et de la maintenance du réseau, cette mesure induit des risques certains pour les obligations de service public, environnementales et surtout sociales (tarifs sociaux, politique climatique, soutien aux énergies renouvelables), financées par des surcharges appliquées aux tarifs énergétiques. Dans ce contexte, l'évaluation prévue des tarifs et Fonds sociaux, qui peut être interprétée de multiple manière, ne nous inspire pas vraiment confiance. D'autant que la précarité énergétique, en Wallonie et à Bruxelles, est en hausse et que les budgets des gouvernements consacrés à l'aide à l'efficacité énergétique sont revus à la baisse.

De plus, réduire le coût de l'énergie n'est pas bon pour l'environnement, car cela n'incite pas les ménages et les entreprises qui en ont les moyens à prendre des mesures pour réduire leur consommation. Seules des réductions de coût ciblées sur les consommateurs vulnérables, couplées à des interventions structurelles de réduction des consommations, nous semblent articuler vision sociale et environnementale.

En matière nucléaire, la décision de prolonger Doel 1 et 2 (qui doit être prise d'ici le 31 décembre), avant

de savoir si Tihange 2 et Doel 3 pourront être remis en route, et alors même que la prolongation des premiers est justifiée par l'arrêt des seconds, manque de cohérence ! Ce déroulement pourrait in fine conduire à ce que l'ensemble des réacteurs restent en activité jusqu'à au moins 2022 et à prolonger les centrales de Doel 1 et 2 jusqu'à une durée de vie de 50 ans alors qu'elles ont été initialement construites pour une durée de 30 ans. Cette perspective soulève bon nombre de questions, notamment au sujet de la sécurité nucléaire et de la gestion des déchets, pour laquelle il n'y a à ce jour toujours pas de solutions. Elle ne permet pas d'inscrire la Belgique dans un scénario de transition vers un système énergétique durable. Quant à la possibilité implicite de construire de nouvelles centrales, rappelons que les projets en cours en Finlande, en France ou au Royaume-Uni prouvent que les coûts d'un tel investissement sont extrêmement élevés, et qu'ils impliquent un soutien public plus important que pour les énergies renouvelables.

Enfin, si confier aux fournisseurs un rôle de tiers investisseur en matière de services énergétiques peut sembler a priori une idée intéressante, cette mesure comporte pourtant de nombreux risques, notamment en matière de justice sociale (accès de tous aux services proposés) mais aussi de lisibilité et de bonne compréhension des offres (comment s'assurer, si l'investissement visé est inclus dans le contrat, de la bonne information et de la bonne compréhension du client ?). #

## L'urgence d'une autre politique

En ce qui concerne la norme énergétique, il serait davantage efficace de s'attaquer à la concurrence déloyale que se livrent les pays en matière énergétique, et cela au détriment de l'environnement, via entre autre une véritable politique européenne de l'énergie. En tous les cas, l'encadrement des prix de l'énergie et la diminution des ressources pour les pouvoirs publics ne peuvent pas être fait au détriment de la qualité de la fourniture, des obligations de services publics (tarifs sociaux notamment), des services rendus par les différents intervenants et des investissements indispensables dans le renouvellement durable du parc de production énergétique belge.

Plus particulièrement en matière de tarif social énergétique, il devrait être octroyé automatiquement et élargi à l'ensemble des ménages à petits revenus (qui n'en bénéficient pas actuellement, le tarif social étant octroyé sur base du statut), en se basant par exemple sur les revenus donnant l'accès au logement social ou au statut OMNIO.

La tentative d'entretenir le flou sur l'avenir du nucléaire, et cela malgré la loi de 2003 programmant la sortie de ce type de production, est à nos yeux inacceptable. Afin d'inscrire notre système énergétique dans un schéma de transition vers la durabilité, il est au contraire nécessaire de développer un mix de production basé sur les énergies renouvelables et le gaz, grâce entre autre aux moyens dégagés par la rente nucléaire. Une trajectoire claire doit être définie en ce sens.

En collaboration avec les Régions, le gouvernement fédéral doit promouvoir des mesures fortes en matière de diminution structurelle de la consommation d'énergie, notamment soutenir l'effort des Régions en matière de rénovation énergétique des logements, particulièrement pour les ménages à revenus modestes.

Ces mesures constituent la seule alternative crédible permettant l'accès pour tous à l'énergie dans des conditions équitables et sûres. #